



**RSM Rhône-Alpes**

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES  
Association Loi 1901  
Siège social : 3, Allée des Sorbiers  
69 500 BRON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'Assemblée des membres de l'association ATMO AUVERGNE RHONE ALPES,

## **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATMO Auvergne Rhône Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ATMO Auvergne Rhône Alpes à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 5.2.1 de l'annexe des comptes annuels concernant :

- le changement de méthode relatif à la première application du règlement ANC n°2018-06,
- les principaux postes impactés,
- ainsi que la comparabilité des comptes notamment pour ce qui concerne les cotisations.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note 5.2.1 de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultat de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci .

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 21 mai 2021  
Le Commissaire aux Comptes  
RSM Rhône-Alpes



Représenté par Evelyne CHANSAVANG  
Membre de la Compagnie  
Régionale de LYON - RIOM

## Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement	201 781	201 781	0	7 593
		Donations temporaires d'usufruit				
		Fonds commercial <sup>(1)</sup>				
		Cessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	1 053 172	812 330	240 841	101 728
		Immobilisations incorporelles en cours	38 448		38 448	122 977
		Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>	<b>1 293 401</b>	<b>1 014 112</b>	<b>279 289</b>	<b>232 298</b>	
	Immobilisations corporelles	Terrains	2 871 028	2 355 768	515 260	621 007
		Constructions	14 571 469	11 746 329	2 825 140	2 181 466
Inst.techniques, mat.out.industriels						
Immobilisations corporelles en cours					81 530	
Avances et acomptes						
Immobilisations grevées de droit				386 599		
Autres						
<b>TOTAL</b>	<b>17 442 497</b>	<b>14 102 097</b>	<b>3 340 400</b>	<b>3 270 604</b>		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées	898 850		898 850	895 739	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	182 082		182 082	166 581	
	Autres	74 102		74 102	74 028	
<b>TOTAL</b>	<b>1 155 034</b>		<b>1 155 034</b>	<b>1 136 348</b>		
<b>Total I</b>		<b>19 890 934</b>	<b>15 116 209</b>	<b>4 774 724</b>	<b>4 639 251</b>	
Actif circulant	Stocks et en cours		208 125	18 055	190 070	185 158
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	323 613		323 613	372 032
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	3 098 974	115 922	2 983 052	3 640 210
	<b>TOTAL</b>	<b>3 422 588</b>	<b>115 922</b>	<b>3 306 666</b>	<b>4 012 243</b>	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	329 814		329 814	327 893
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		3 400 252		3 400 252	2 706 562	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		46 506		46 506	56 442	
<b>Total II</b>		<b>7 407 286</b>	<b>133 977</b>	<b>7 273 309</b>	<b>7 288 300</b>	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>27 298 221</b>	<b>15 250 186</b>	<b>12 048 034</b>	<b>11 927 552</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

## Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
<b>Passif</b>			
<b>Fonds propres</b>	<b>Sans droit de reprise</b>		
	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	500	
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		1 408 224
	<b>Avec droit de reprise</b>		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
	<b>Écarts de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Réserves		3 823 003	
Autres	3 865 634		
Report à nouveau	-895 158	-2 168 029	
Excédent ou Déficit de l'exercice	<b>17 282</b>	<b>42 630</b>	
<i>Situation nette (sous total)</i>		<b>2 988 258</b>	<b>3 105 829</b>
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	5 878 885	5 769 739	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
<b>Total I</b>		<b>8 867 144</b>	<b>8 875 569</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
Montant des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>Total I bis</b>			
<b>Fonds dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	659 205	667 832	
<b>Total II</b>		<b>659 205</b>	<b>667 832</b>
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	226 000	178 000	
<b>Total III</b>		<b>226 000</b>	<b>178 000</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		511	
Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>			
Avances et acomptes reçus <sup>(3)</sup>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333 189	271 431	
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	1 591 173	1 540 626	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	353 529	213 897	
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	17 792	179 682	
<b>Total IV</b>		<b>2 295 684</b>	<b>2 206 150</b>
Écart de conversion Passif V			
<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>		<b>12 048 034</b>	<b>11 927 552</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		511	
(2) Dont emprunts participatifs			
Dettes sauf (3) à plus d'un an			
Dettes sauf (3) à moins d'un an		2 206 150	
<b>Engagements donnés</b>			
Sur legs acceptés			
Autres			

## Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	1 969 227	1 942 003
	<b>Ventes de biens et services</b>		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	486 006	
	<i>dont parrainages</i>		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		131 226
	Montant net du chiffre d'affaires		131 226
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	<b>Produits de tiers financeurs</b>		
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 010 211	6 008 906
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	74 742	308 031	
Utilisations des fonds dédiés	531 023		
Autres produits	1 199 449	1 129 436	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>10 270 660</b>	<b>9 519 603</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		478 191
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		-30 165
	Autres achats et charges externes <sup>(1)</sup>	2 755 404	2 167 170
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	486 464	517 716
	Salaires et traitements	3 553 227	3 858 967
	Charges sociales	1 631 141	1 688 571
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 095 828	1 086 903
	Dotations aux provisions	156 031	8 138
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés	522 396	
	Autres charges	52 545	160 424
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>10 253 040</b>	<b>9 935 918</b>
<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>		<b>17 620</b>	<b>-416 315</b>
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		107 667



## Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	6 594	9 205
	Autres intérêts et produits assimilés	1 920	14 239
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		1 018
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>		<b>8 515</b>	<b>24 463</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 660	3 238
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV</b>		<b>2 660</b>	<b>3 238</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		<b>5 855</b>	<b>21 224</b>
<b>3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)</b>		<b>23 476</b>	<b>-395 090</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	1 500	
	Sur opérations en capital		65 845
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>		<b>1 500</b>	<b>65 845</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	45	520
	Sur opérations en capital	7 000	51 797
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		8 855
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>		<b>7 045</b>	<b>61 173</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		<b>-5 545</b>	<b>4 671</b>
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	649	981
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX		830 276
	Engagements à réaliser sur ressources affectées X		396 245
<b>Total des produits (I + III + V + IX)</b>		<b>10 280 676</b>	<b>10 440 188</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)</b>		<b>10 263 394</b>	<b>10 397 558</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>17 282</b>	<b>42 630</b>
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>			
<b>Contributions volontaires en nature</b>			
	Dons en nature	93 000	
	Prestations en nature	45 180	45 180
	Bénévolat	1 079	
<b>TOTAL</b>		<b>139 259</b>	<b>45 180</b>
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens	93 000	45 180
	Prestations en nature	45 180	
	Personnel bénévole	1 079	
<b>TOTAL</b>		<b>139 259</b>	<b>45 180</b>

## 1 Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 12 048 034 euros et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice de 17 282.05 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. Ces comptes annuels ont été établis le 31 mars 2021.

## 2 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« Cette association agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Notamment, elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'environnement sur le territoire correspondant à la région administrative Rhône-Alpes et communique publiquement sur les informations issues de ses différents travaux.

Son action est inscrite dans le cadre de l'intérêt général et de la mission de service public.

Afin de mener à bien les missions qu'elle se donne, l'association :

- Met en œuvre tous les moyens météorologiques et de modélisation afin d'assurer la caractérisation la plus exhaustive possible, de l'air sur son territoire en constat et prévision, assure la continuité historique des indicateurs et données environnementales sur l'air et sur les paramètres explicatifs et/ou nécessaires à l'évaluation des impacts de la pollution atmosphérique. Notamment, l'observatoire doit pouvoir répondre aux réglementations européennes, nationales ou locales sur la surveillance de la qualité de l'air et les données environnementales ;
- Met en place des outils d'évaluation des politiques publiques, en vue entre autres du diagnostic et de la prospective pour les plans et programmes sur l'air relatifs ou ayant un impact sur l'air dans son territoire. Elle participe à la concertation et à la mise en application des plans d'actions pour ce qui relève de sa compétence (prévision, diffusion de l'information), y compris des plans courts termes comme les dispositifs préfectoraux ;
- Participe à l'amélioration des connaissances sur l'air, seule ou par le biais de collaborations allant de l'échelle locale et régionale jusqu'au niveau international ;
- Assure de manière indépendante auprès de ses membres, des autorités, des médias et du public la promotion et la diffusion des informations lui appartenant sous forme de base de données, études, bilans dossiers de communication afin de porter à connaissance tout élément permettant une amélioration de l'état de l'environnement sur le territoire. »

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet associatif » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

## 3 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les missions sociales sont définies par l'arrêté d'agrément du 20 juin 2019 du Ministère de la Transition Ecologique et solidaire publié au Journal Officiel n°0155 du 6 juillet 2019 et s'exercent sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

## 4 Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice

### Crise sanitaire liée à la COVID-19

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes comme l'ensemble du tissu économique est confrontée pour la deuxième année à la crise sanitaire liée à la COVID-19. Des aides d'urgences débloquées par l'Etat (500 K€, dont 490 k€ en subvention de fonctionnement et 10k€ en subvention d'équipement) et la Région (270K€, subvention d'équipement), associées à l'effort des personnels notamment durant la période d'activité partielle, ont permis de boucler l'année 2020 sans écueil majeur. Pour gérer le confinement du mois d'avril 2021, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes aura recours au dispositif de chômage partiel pour les gardes d'enfants et mobilisera les dons de jours réalisés par le personnel dans le cadre de la solidarité entre les salariés. Le télétravail généralisé mis en œuvre depuis le début de la pandémie, nous permet d'assurer une continuité dans la réalisation de nos missions. Des investissements complémentaires dans les outils en mobilité permettront d'accroître l'accessibilité des serveurs en distanciel.

### Remise en cause du modèle économique

Le modèle économique applicable au financement des AASQA a été considérablement fragilisé par la crise sanitaire et cela a accéléré les réflexions au niveau national. Dans l'attente d'une réforme du financement, le législateur a débloqué pour 2021 une somme globale de 14M€ dont plus d'1M€ au bénéfice d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. Ces sommes seront affectées prioritairement au renouvellement du parc de matériel analytique de l'association.

En parallèle, les AASQA se sont basées sur un rapport critique de la surveillance de la qualité de l'air réalisé en 2018 par l'inspection des finances pour formuler des propositions permettant d'initier une refonte du financement à moyen terme.

### Changement de Convention Collective et accords collectifs locaux

Dans le cadre du rattachement de la Convention Collective AASQA à la Convention des Bureaux d'études, des négociations au niveau national sont engagées pour anticiper son application définitive avant la date du 1er août 2024. En parallèle, des négociations en vue de l'adaptation des accords locaux ont également été engagées en fin d'année 2020 dans le cadre d'un accord de méthode. L'objectif d'aboutir à un accord est nécessaire pour sécuriser juridiquement le fonctionnement de l'AASQA dans le cadre des nouvelles règles conventionnelles. Enfin, il est nécessaire de redéfinir la stratégie managériale afin de s'adapter à la nouvelle convention collective, laquelle ne prévoit plus d'avancement automatique à l'ancienneté et repositionne l'acte managérial comme primordial. Une stratégie basée sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sera mise en œuvre au sein de l'association et déclinée dans les unités opérationnelles et support.

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

## 5 Principes et méthodes comptables

### 5.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe

### 5.2 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

#### 5.2.1 Changement de méthode comptable

##### Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement :

- Le poste comprenant le montant des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables a été modifié à l'ouverture de l'exercice afin de présenter celui-ci avec le montant net des subventions perçues déduction des reprises au compte de résultat qui auraient été comptabilisées.

##### Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sont les suivants

- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
- Subventions d'investissements 1 407 K€ (effet rétroactif amortissements biens « renouvelables »)
- Montant net, en report à nouveau : - 1 273 K€

### **Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n°2018-06,**

Nous vous indiquons la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, le cas échéant en distinguant l'impact effectif comptabilisé à l'ouverture de l'application prévue par le règlement.

Le nouveau règlement comptable 2018-06 impose la présentation des cotisations sur une ligne séparée en 2020, positionnée avant les ventes de prestations de services alors que sous l'égide du règlement 99-01, ces cotisations étaient présentées parmi les autres produits. Informatiquement, l'association n'est pas en mesure de présenter les cotisations 2019 conformément aux comptes approuvés en 2019. Les cotisations 2020 et 2019 sont donc présentées sur une même ligne. Les cotisations des collectivités (Collège 2), des acteurs économiques (Collège 3) et des acteurs associatifs et personnalités qualifiées (Collège 4) sont définies dans le règlement intérieur associatif voté annuellement en Assemblée Générale.

### **5.3 Principales méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce (articles L 123-12 à L 123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 relatif au Plan Comptable Général, du règlement ANC n° 2018-06 du 05/12/2018 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC n°99-01 du 16 février 1999 concernant les associations).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le guide méthodologique comptable applicable aux AASQA a également été appliqué.

- TGAP : Les dons versés par les entreprises sont comptabilisés au cours de l'exercice du versement effectif. En ce qui concerne la TGAP affectée, lorsque les industriels se sont engagés sur un montant dans le cadre du financement d'un projet, l'association comptabilise un produit à recevoir.
- Subventions d'investissement sur des biens non renouvelables par l'association Sont inscrites à ce poste les subventions reçues par l'association Atmo AuRA et utilisées pour l'acquisition d'un actif. Compte tenu des contraintes juridiques de fonctionnement liées à l'agrément, les subventions font l'objet d'une reprise au compte de résultat, enregistrée en produits d'exploitation, proportionnellement à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer.

## **6 Informations relatives aux postes du bilan**

### **6.1 Actif immobilisé**

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

— Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,

— Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

6.1.1 *État de l'actif immobilisé (brut)*

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles et corporelles	Autres immobilisations incorporelles	1 051 399	208 852	5 297	-	1 254 954
	Immobilisations incorporelles en cours	122 977	33 551	-	118 080	38 448
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 174 376	242 403	5 297	118 080	1 293 402
	Constructions	2 840 513	30 515	-	-	2 871 028
	Install. Tech., mat., outillage	11 846 227	769 965	715 585	-	11 900 606
	Install. générales, ag. Am. divers	121 186	2 074	43 819	-	79 442
	Matériel de transport	276 673	173 382	4 604	-	445 451
	Mat bur., informatique, mobilier	2 048 625	200 887	103 541	-	2 145 970
	Avances et acomptes	81 530	-	-	81 530	-
	<b>Total III</b>	<b>17 214 755</b>	<b>1 176 823</b>	<b>867 550</b>	<b>81 530</b>	<b>17 442 498</b>
	Immobilisations financières	Participations	775 739	3 111	-	-
Créances rattachées à des part.		120 000	-	-	-	120 000
Prêts et autres immo. financières		240 610	17 075	1 500	-	256 185
<b>Total IV</b>		<b>1 136 349</b>	<b>20 186</b>	<b>1 500</b>	<b>-</b>	<b>1 155 035</b>
<b>Total général</b>		<b>19 525 480</b>	<b>1 439 412</b>	<b>874 347</b>	<b>199 610</b>	<b>19 890 934</b>

### 6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
<b>Amortissements incorporelles</b>	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	942 077	77 332	5 297	1 014 112
<b>Amortissements corporelles</b>	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	2 219 505	136 263	-	2 355 768
	Install. Tech., mat., outillage	9 664 760	701 311	708 585	9 657 486
	Install. générales, ag. Am. divers	106 783	2 865	43 819	65 830
	Matériel de transport	236 622	41 363	4 604	273 381
	Mat bur., informatique, mobilier	1 716 480	136 695	103 541	1 749 633
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	<b>Total III</b>	<b>13 944 151</b>	<b>1 018 497</b>	<b>860 550</b>	<b>14 102 097</b>
<b>Total général</b>		<b>14 886 228</b>	<b>1 095 829</b>	<b>865 847</b>	<b>15 116 210</b>

### 6.1.3 Modalités d'amortissements

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels et Progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements et Aménagement des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et Outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire	5 ans
Matériel et Mobilier de Bureau	Linéaire	3 à 10 ans



#### 6.1.4 Informations relatives aux filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SCI Immobili Air	460 000	100%	460 000		236 634	120 000
	43 162	-	460 000		43 162	48 750
Observation : Compte courant débiteur de 575 k€ au 31/12/2020.						
SCI N'AIR'J	3 000	55%	1 650		279 070	-
	18 575	-	1 650		18 575	9 287
Observation : Compte courant débiteur de 64 k€ au 31/12/2020.						

## 6.2 Actif circulant

### 6.2.1 Stocks et en cours

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	208 125	18 055	190 070
<b>TOTAL</b>	<b>208 125</b>	<b>18 055</b>	<b>190 070</b>

Les stocks de fournitures analyseurs sont évalués selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

### 6.2.2 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	26 139	3 711	11 795	18 055
Clients	16 171	100 320	569	115 922
VMP	1 920	-	1 920	-
<b>TOTAL</b>	<b>44 230</b>	<b>104 031</b>	<b>14 284</b>	<b>133 977</b>

### 6.2.3 Précisions sur d'autres créances significatives

#### 6.2.3.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Exploitation	01/01/2020	31/12/2020	46 507		

#### 6.2.3.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont composés d'avoirs fournisseurs à recevoir pour 33 k€, de charges sociales pour 11 k€, ainsi que des produits divers pour 243 k€ au 31 décembre 2020 correspondent essentiellement aux soldes des dons et cotisations industriels appelés et non versés au 31 décembre 2020 et à des subventions à recevoir.

### 6.2.3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur valeur nominale. La valeur liquidative au 31 décembre 2020 est de 329 815 €.

## 6.3 Fonds associatifs

### 6.3.1 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	1 408 224			1 407 724	500
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	3 823 003	42 630			3 865 634
Report à nouveau	- 2 168 029		1 272 871		- 895 158
Excédent ou déficit de l'exercice	42 630	-42 630	17 282		17 282
<b>Situation nette</b>	<b>3 105 829</b>	<b>0</b>	<b>1 290 153</b>	<b>1 407 724</b>	<b>2 988 258</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement (1)	5 769 739		610 953	501 807	5 878 885
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>8 875 569</b>	<b>0</b>	<b>1 901 106</b>	<b>1 909 531</b>	<b>8 867 144</b>

#### (1) Variations des subventions d'investissement

Les augmentations concernent les variations des subventions d'investissement (cf point 6.3.4).

Les diminutions concernent les variations des amortissements des subventions (reprises de subventions et sorties).

**6.3.2 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)**

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit au résultat.

Libellés	Solde début Avant règlement 2018-06	Impact règlement 2018-06	Montant après règlement 2018-06	Augmentation	Diminution	Solde fin
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>						
Apports sans droit de reprise	500		500		-	500
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association	1 407 725	- 1 407 725	-		-	-
<b>Écarts de réévaluation</b>						
<b>Réserves</b>						

Suite au nouveau règlement ANC 2018-03, les subventions AAPS ont été soldées par le compte de report à nouveau pour 1 272 871 €, le solde ayant été reclassé en subventions liées aux biens non renouvelables.

**6.3.3 Réserve pour projet associatif**

Deux réserves pour projet associatifs sont constituées. La première de 13 355 € provient, suite à la fusion, de l'ancienne entité ASCOPARG. La seconde a été constituée par l'ancienne entité l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie pour 748 395 € et concerne l'acquisition du bâtiment situé au Bourget du Lac.

Intitulé des projets	Solde début Avant règlement 2018-06	Impact règlement 2018-06	Montant après règlement 2018-06	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert vers le compte 1027)	Montant fin exercice
Projet 1	13 355	-	13 355	-	-	-	13 355
Projet 2	748 395	-	748 395	-	-	-	748 395
<b>TOTAL</b>	<b>761 750</b>	<b>-</b>	<b>761 750</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>761 750</b>

### 6.3.4 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde début Avant règlement 2018-06	Impact règlement 2018-06	Montant après règlement 2018-06	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Réserves diverses (1)</b>	<b>3 061 255</b>			<b>43 738</b>	<b>1 108</b>	<b>3 103 885</b>
<b>Écarts de réévaluation</b>	-			-	-	-
<b>Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'association</b>	<b>19 483 809</b>			<b>1 451 096</b>	<b>840 143</b>	<b>20 094 762</b>
Etat	6 397 727			45 467	607 690	5 835 504
Collectivités	2 777 553	9 977	2 787 530	300 000	58 487	3 029 043
Ind Ass TGAP	10 223 115	354 416	10 577 531	708 577	173 966	11 112 142
Autres	39 448			32 659	0	72 107
FEDER	45 966			-	-	45 966
<b>Provisions réglementées</b>	-			-	-	-
<b>Droit des propriétaires (commodat)</b>	-			-	-	-

(1) Les réserves diverses proviennent des résultats cumulés par les anciennes structures au fil des ans.

Un montant de 364 393 € de subventions ex-AAPS et ex-ATMO Auvergne soldées à la suite de l'application de la réglementation ANC 2018-06, est venu impacter les subventions d'investissement liées à des immobilisations initialement non subventionnées.

### 6.3.5 Report à nouveau avant répartition du résultat

Un report à nouveau débiteur est présent pour 895 158 euros au passif du bilan.

Il a été diminué par l'application de l'ANC 2018-06 suite au solde des subventions ex-AAPS et ex-ATMO Auvergne pour 1.272.871 €.

## 6.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

### 6.4.1 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour charges	-	-	-	-
Provision pour impôts	-	-	-	-
Provision pour démantèlement	178 000	2 000	4 000	176 000
Autres Provision pour charges	-	50 000	-	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>178 000</b>	<b>52 000</b>	<b>4 000</b>	<b>226 000</b>

### 6.4.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Il est constitué une provision pour démantèlement pour un montant de 176 000 €.

Elle est basée sur l'engagement pris par l'association de rendre en l'état le lieu de création des stations de surveillance. L'expérience a permis d'évaluer le coût à 2 000 € par site. Les stations pour lesquelles il existe une provision sont au nombre de 88 au 31/12/2020 sur 94 stations existantes.

Une provision pour charges de 50 000 € a été dotée cette année pour des travaux complémentaires liés aux projets 2020 pour les métropoles de Grenoble et Lyon.

#### 6.4.3 Fonds dédiés – tableau de suivi

Situations					
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Ministère Environnement	35 105	35 105	-	-	-
ADEME	84 227	60 226	112 408	136 408	-
Etat, autres	117 562	75 082	40 000	82 480	-
Région	149 680	149 680	214 613	214 613	-
Département	32 635	27 635	29 000	34 000	-
Comm.&Grpt	116 326	66 997	126 375	175 704	-
Union Européenne	132 298	116 298	-	16 000	-
Industriels	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>667 832</b>	<b>531 023</b>	<b>522 396</b>	<b>659 205</b>	-

#### 6.4.4 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 17 792 € à la clôture et correspondent à une subvention 2021 ainsi qu'une prestation du secteur lucratif.

#### 6.4.5 Charges à payer

Les charges à payer concernent pour 57 k€ des factures fournisseurs, pour 1 141 k€ des charges de personnel et charges sociales, et pour 101 k€ des charges fiscales.

## 6.5 *Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice*

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	120 000		120 000
	Prêts	182 082		182 082
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	323 613	323 613	
	Autres	3 098 974	3 098 974	
Charges constatées d'avance		46 507	46 507	
<b>TOTAL</b>		<b>3 771 176</b>	<b>3 469 095</b>	<b>302 082</b>

Prêts Accordés en cours d'exercice	15 501
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine	-			
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		333 190	333 190		
Dettes fiscales et sociales		1 591 173	1 591 173		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		353 529	353 529		
Autres dettes		-	-		
Produits constatés d'avance		17 792	17 792		
<b>TOTAL</b>		<b>2 295 684</b>	<b>2 295 684</b>		



## 7 Informations relatives au Compte de résultat

### 7.1 Ventilation des produits d'exploitation

	Montant
Prestations de Service	486 006
Subventions	6 010 211
Reprises sur provision et transferts de charges	74 742
Cotisations	1 969 227
Utilisation des fonds dédiés	531 023
Autres produits	1 199 448
<b>Total</b>	<b>10 270 660</b>

Les prestations de service concernent notamment :

- Prestations Compagnie fluviale de transport : 91 180 €
- Prestations Area : 43 001 €
- Prestations Telt : 39 900 €
- Prestations ASF : 55 861 €
- Prestations ATMB : 31 007 €
- Prestations Sidefage : 19 796 €
- Prestations SFTRF : 20 000 €
- Prestations SGL Carbon : 123 220 €
- Prestations Romans AGGL : 4 819 €
- Prestations Canton de Geneve et Grand Geneve : 39 878 €
- Prestations Canton de Vaud : 6 322 €

Suite à la réglementation ANC 2018-06, l'utilisation des fonds dédiés se retrouve dans les produits d'exploitation.

## 7.2 *Détail des charges et des produits par nature incluant les contributions volontaires*

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
Contribution en travail	Il s'agit des interventions (hors présence réglementaire) évaluées au SMIC chargé	1 079
Contribution en bien	Evaluation du prêt d'un matériel par Convergence, et utilisé par ATMO	93 000
Contribution en service	Les fluides sont évalués avec une station de configuration identique  Les sols sont évalués forfaitairement, avec un coût unitaire par station selon la convention signée avec l'organisme « prêteur »	45 180

Ces contributions sont comptabilisées en pied de compte de résultat et ont pu être déterminées avec précision. Elles concernent principalement la mise à disposition de matériels, locaux, et de fluides. Elles s'élèvent à 139 259 €.

## 7.3 *Honoraires des commissaires aux comptes*

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	19 626 €
Au titre d'autres prestations	3 188 €
<b>Honoraires totaux</b>	<b>22 814 €</b>

## 8 *Informations relatives à la fiscalité*

L'association a créé une comptabilité avec 3 secteurs : le secteur non lucratif, le secteur lucratif, et le secteur mixte. Chacun des secteurs est alimenté par des codes analytiques propres.

La partie lucrative de l'association est composée de 100% des prestations facturées aux différents partenaires, ainsi que les frais directs liés à ces prestations. Une quote-part de 6% du résultat du secteur mixte a également été intégrée à la partie fiscalisée.

## 9 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

### 9.1 Informations relatives aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant brut des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est de 224 811 euros. Ils sont relatifs aux trois personnes présentes au CODIR. Leur rémunération représente 6,36 % des salaires et traitements. Les dirigeants bénévoles ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

### 9.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	44	-
Non Cadres	33	-
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>-</b>

## 10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

### 10.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Engagements en matière de retraite	906 623 €	
Engagements liés aux locations		
- Contrats de location immobilière	430 842	
- Contrats de location de véhicules	73 456	
- Contrats de location de matériels bureautique	19 970	
Engagements de crédit-bail mobilier	133 501 €	

#### 10.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas son engagement en matière de retraite dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le montant notre engagement total correspondant s'élève à 906 623 € au 31/12/2020.

Un contrat de couverture est souscrit auprès d'AG2R La Mondiale. La valeur du fonds collectif correspondant au contrat est de 340 862 €.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 65 ans
- Taux d'actualisation : 1,5%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise :

Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,

- Des Statistiques propres de turn-over faible

Pour la prise en compte du risque de mortalité,

Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est de 59%.

**10.2 Engagements  
pris en matière de crédit-bail**

	Matériel de transport	Matériel	Bureautique	Total
<i>Valeur d'origine</i>	151 900	159 348	53 951	365 199
<i>Amortissements</i>				
- Cumuls exercices antérieurs	42 775	67 779	25 283	135 838
- Dotation de l'exercice	31 422	40 399	17 804	89 624
<b>Sous-total</b>	<b>74 197</b>	<b>108 178</b>	<b>43 087</b>	<b>225 462</b>
<i>Redevances payées</i>				
- Cumuls exercices antérieurs	61 175	69 739	26 622	157 536
- Dotation de l'exercice	34 470	43 957	18 252	96 679
<b>Sous-total</b>	<b>95 645</b>	<b>113 696</b>	<b>44 874</b>	<b>254 215</b>
<i>Redevances restant à payer</i>				
- A un an au plus	34 470	43 957	4 941	83 368
- A cinq ans au plus	45 589	4 544		50 133
- A plus de cinq ans				
<b>Sous-total</b>	<b>80 059</b>	<b>48 501</b>	<b>4 941</b>	<b>133 501</b>
<i>Valeur résiduelle</i>				
- A un an au plus			539	539
- A plus d'un an et 5 ans au plus	1 519	1 593		3 112
- A plus de cinq ans				
<b>Sous-total</b>	<b>1 519</b>	<b>1 593</b>	<b>539</b>	<b>3 651</b>
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>	34 470	43 957	18 252	96 679